



# LA PAROLE EST À...

## L'ANPE ET SPORT OBJECTIF PLUS VERS UN PARTENARIAT GAGNANT POUR L'EMPLOI ?

Depuis son origine, en 1967, l'Anpe a pour mission de satisfaire au mieux demandeurs d'emploi et employeurs. Ses 19 engagements qualité, certifiés par un organisme extérieur, sont là pour en attester l'actuelle détermination.

Pour autant, l'Anpe ne crée ni emploi, ni candidat. Tout au plus, et c'est déjà beaucoup, elle analyse, évalue, conseille, forme parfois, propose toujours des actions qui favorisent cette intermédiation entre un demandeur d'emploi et une entreprise, entre un employeur et un candidat dans un environnement socio-économique donné.

Mais ces actions ne sont efficaces que si les uns et les autres se montrent actifs et volontaires.

De part son expertise dans le domaine du sport, de l'animation sociale et culturelle, l'association Sport Objectif Plus contribue à cette dynamique d'actions notamment par un partenariat pertinent avec l'agence de Manosque.

En jouant la complémentarité de leur service et de leur expertise Sport Objectif Plus et l'Agence de Manosque ont mis en place depuis le mois d'octobre des ateliers de sensibilisation aux métiers du sport, de l'animation sociale et culturelle.

Cette première synergie a permis de confirmer le positionnement de 70 demandeurs d'emploi dans ces métiers ou d'envisager une réorientation professionnelle. Cette synergie d'action est d'autant plus pertinente qu'elle s'appuie sur la mutualisation des offres d'emploi collectées et sur un projet d'approche concerté des entreprises du secteur, permettant des propositions concrètes d'emploi et de candidatures expertisées.

Dans le respect des missions de chacun, cette expérimentation montre peut-être la voie de ce que pourrait être l'application locale de la loi de Cohésion Sociale voulue par le législateur. L'année 2005 nous le dira.

*Franck Couriol,  
Animateur d'Equipe,  
Anpe de manosque*

**Pour en savoir plus :**  
**ANPE de Manosque**  
**Franck Couriol - 04 92 70 55 55**



# LA RUBRIQUE DE SPORT OBJECTIF PLUS

## DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) DES ALPES DE HAUTE PROVENCE : SPORT OBJECTIF PLUS PORTEUR DU DISPOSITIF

### **Rappel du contexte :**

Le Ministère du Travail et de l'Emploi et la Caisse des Dépôts et Consignations ont passé une convention visant à soutenir la pérennisation et le développement des emplois au sein des associations oeuvrant dans le champ de l'utilité sociale, au moyen de missions ciblées d'ingénierie-conseil.

### **Elles s'adressent plus particulièrement aux associations :**

- qui créent ou qui entretiennent des emplois
- qui souhaitent bénéficier d'un appui ou d'un accompagnement pour favoriser leur développement
- qui participent à une dynamique de territoire
- qui poursuivent des missions d'utilité sociale

### **Cette convention prévoit la création d'un Dispositif Local d'Accompagnement dont le rôle consiste à :**

- réaliser les états des lieux des associations situées le département des Alpes de Haute Provence,
- sélectionner et missionner les cabinets/prestataires spécialisés pour mettre en œuvre des actions de conseils,
- vérifier l'efficacité des missions menées sur la pérennité et le développement des emplois.

## LE DLA DES ALPES DE HAUTE PROVENCE A ÉTÉ CONFIÉ À SPORT OBJECTIF PLUS QUI ANIME ET COORDONNE LE DLA.

### **Objectifs 2004 / 2005**

La convention triennale signée entre le DLA Sport Objectif Plus et ses différents partenaires (Europe, Etat, Caisse des Dépôts et des Consignations, Région PACA, Conseil Général des A-H-P), stipule que 40 associations doivent bénéficier d'un diagnostic au cours de l'année 2005.

### **Sur les 40 associations visées, l'objectif est le suivant :**

- 15 associations doivent bénéficier d'un accompagnement individuel,
- 15 associations doivent bénéficier d'un accompagnement collectif.

### **Critères de sélection des structures**

L'objectif du DLA est d'offrir ses services à toute structure respectant notamment certains critères :

- être une association employeur,
- être volontaire dans la démarche de DLA,
- œuvrer dans le champ de l'utilité sociale,
- bénéficier de contrats aidés.

**Pour en savoir plus :**  
**Mathieu ESQUEMBRE, Chargé de mission - 04 92 32 50 78**